

# Les enseignants a

*L'U.s. n° 462 du 8 avril 1998 proposait deux enquêtes sur « le temps/la charge de travail ». Objectifs : mesurer le temps et la charge réelle de travail, connaître l'avis des enseignants sur certaines propositions syndicales ou ministérielles. Rappel du contexte : fin de la consultation Meirieu sur les lycées et colloque national à Lyon ; annonces du ministre sur le service des enseignants. Le contexte a évolué, les questions du temps et de la charge de travail sont plus que jamais à l'ordre du jour : commission Bancel sur les conditions de travail et de vie des enseignants, publication du rapport Roché sur le temps de travail dans la fonction publique, deuxième loi sur les 35 heures qui est mise en débat. Les enquêtes montrent que les enseignants travaillent au-delà de 40 heures. Elles expriment l'exigence de voir leur charge de travail réduite, afin de mieux assumer des tâches plus complexes. Le congrès de Lille en a pris acte. Pourtant, les enseignants – comme les fonctionnaires – sont laissés pour compte, même si on reconnaît qu'ils ont assumé la massification du système. Gel du budget ne rime pas avec lutte contre le chômage. Nous ne pouvons en rester là : semaine d'action avec les confédérations du 25 au 29 mai.*



© DANIEL MAUNOURY

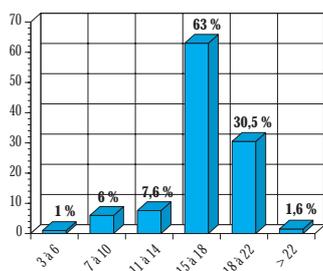
*Le questionnaire invitait les enseignants à évaluer le temps consacré à leur activité professionnelle sous toutes ses formes : activités hebdomadaires régulières : cours, préparations, corrections, mais aussi activités diverses dans l'établissement et recherches personnelles ; activités qui ne peuvent s'évaluer que trimestriellement parce que réparties très inégalement dans le temps ou même concentrées sur quelques semaines du trimestre.*

*654 enseignants du second degré ont répondu à cette enquête. En moyenne, ils déclarent effectuer 44,8 heures de travail hebdomadaire régulier et 33,7 heures par trimestre consacrées à d'autres activités professionnelles (soit 2,8 heures par semaine).*

# Auto-évaluent leur temps de travail

*En moyenne, préparations de cours et corrections multiplient le temps de travail par deux.*

Heures de cours : 17,2 h en moyenne

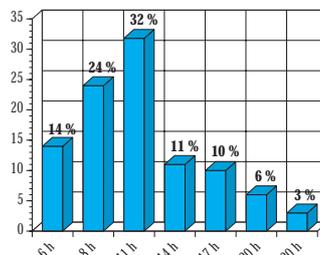


Cette moyenne s'explique par la diversité des maxima de service : agrégés, certifiés, disciplines artistiques, décharges diverses... et temps partiels. Elle inclut les heures supplémentaires.



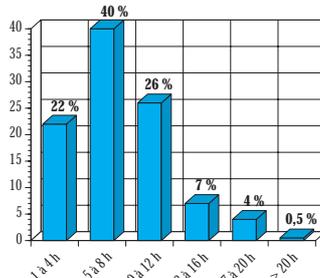
© DANIEL MAUNOURY

Préparation des cours



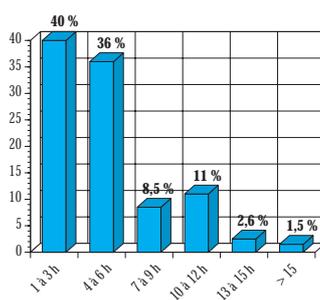
Moyenne : 10,5 h

Corrections de copies



Moyenne : 8 h

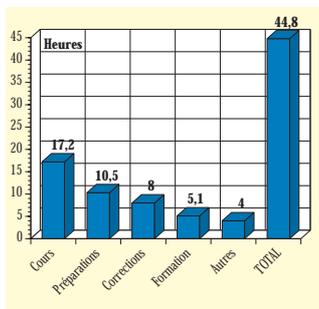
Formation complémentaire



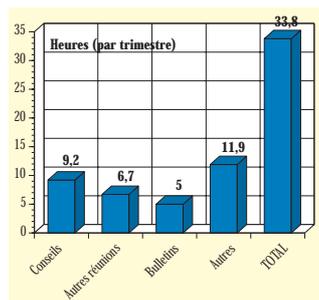
Lectures, recherches, stages...  
Moyenne : 5,1 h.

Il s'agit de tout ce qui peut contribuer à compléter ou mettre à jour la formation. Estimation peut-être minorée, car un nombre important d'enseignants ont eu, de toute évidence, quelque scrupule à considérer comme temps de formation des lectures et recherches personnelles, pourtant indispensables.

Activités hebdomadaires régulières



Activités non hebdomadaires



## Avec les autres salariés

C'est en 98 que le Parlement votait la loi sur la réduction du temps de travail : il s'agissait de la première étape du dispositif, une loi qui se voulait incitative et misait sur la négociation collective.

Moins d'un an après, la loi Aubry a donné lieu à de multiples accords, de nombreux conflits mais bien peu de créations d'emplois. En janvier, la ministre de l'Emploi annonçait 10 500 emplois créés ou sauvegardés. Avec l'entrée en jeu des grandes entreprises (E.d.f.-G.d.f., La Poste...), les perspectives se sont élargies mais le bilan est au mieux de quelques dizaines de milliers d'emplois. Bien loin des centaines de milliers de créations que le gouvernement avait fait miroiter.

De fait, le patronat a mené bataille pour essayer, comme il dit, de « neutraliser les effets néfastes de la loi Aubry » et éviter de créer des emplois. Il s'est appuyé sur les faiblesses de la loi elle-même, et s'est efforcé d'utiliser à plein la possibilité d'augmenter le contingent des H.s. et de développer la flexibilité, en rompant avec la définition hebdomadaire du temps de travail afin de réorganiser le travail sans embauches.

A présent, le débat s'engage sur la seconde loi qui, mise en débat à l'automne, doit définir les conditions concrètes de la réduction du temps de travail en 2000 : il importe qu'elle corrige les insuffisances de la première et prenne un caractère plus contraignant. Mais une véritable politique de réduction du temps de travail et de création d'emplois ne peut pas se faire sans la fonction publique. Dominique Taddei, membre du Conseil d'analyse économique, rappelait devant le congrès de la F.s.u. que l'enjeu, c'était 300 000 emplois. C'est aussi l'exemple que l'Etat, en tant qu'employeur, peut donner aux entreprises.

Lors des négociations salariales de janvier 98, la F.s.u. avait imposé la prise en compte de la question du temps de travail mais le gouvernement avait cherché à la contourner en mettant simplement en place une mission d'étude, présidée par Jacques Roché : celle-ci a rendu son rapport un an après, en février 99. S'il ne présente pas une vision caricaturale du travail des fonctionnaires, ce rapport en déforme et minimise la réalité. Il est centré autour de la banalisation d'un décompte annuel du temps de travail : la notion de 35 h n'y apparaît plus que comme un moyen de calcul d'une durée annuelle qui s'établirait entre 1580 et 1600 heures. En fait, le rapport lie réduction du temps de travail et flexibilité sans répercussion sur l'emploi.

Depuis, le ministre de la Fonction publique a reçu successivement les fédérations de fonctionnaires dont la F.s.u. Ces audiences ont été l'occasion pour le ministre de réaffirmer que la création d'emplois ne saurait être un objectif dans la fonction publique !

Tout cela montre bien la nature des obstacles auxquels nous sommes confrontés avec le gel de l'emploi public et explique les tentations de flexibiliser notre temps de travail qui ne cessent de resurgir. Cela montre aussi combien nous avons intérêt à agir avec les autres salariés.

# Les enseignants auto-évaluent...

## Nos commentaires

**A**nalyser de façon objective la charge de travail des enseignants est très difficile. Il faudrait, pour cela, croire à la fonction de révélateur que constituerait la moyenne obtenue en additionnant les réponses individuelles. Or ces moyennes sont constituées, pour partie, de chiffres extrêmes, soit de marges, qui sont autant de révélateurs des disparités du métier.

Sont ainsi absorbées par les temps partiels, les deux heures supplémentaires non rémunérées des enseignements artistiques. Ainsi les tableaux ne présentent-ils qu'une vérité relative de laquelle les rythmes de travail et la spécificité disciplinaire sont également absents.

L'enquête fait apparaître crûment la différence de situation professionnelle entre un professeur d'arts plastiques ou d'éducation musicale qui voit « passer » jusqu'à 600 élèves par semaine, et un professeur de physique appliquée en B.t.s. qui déclare en avoir 11 (sur un temps partiel, il est vrai). Dans ce domaine, la moyenne est trompeuse, puisque le service dit « moyen » indique 5,5 classes, pour 3 niveaux et 137,8 élèves.

Dans ces conditions, sur quoi inter-

venir avec une efficacité qui ne lèse aucune situation ?

Malgré tout, le poids global du temps et de la charge de travail des enseignants de second degré apparaît très nettement. Déclarant 44,8 heures de travail hebdomadaire régulier auxquelles s'ajoutent 33,7 heures de travail trimestriel divers, les professeurs de second degré sont aujourd'hui bien au-delà des 35 heures de travail hebdomadaire. On peut estimer au total, qu'une heure de cours – ou travail visible – exige trois heures de travail non visible, toutes activités hebdomadaires confondues. C'est bien cette forme spécifique du temps de travail des enseignants de second degré qui doit être prise en compte.

La question de la visibilité du travail enseignant apparaît à travers de nombreuses réponses : pour une moyenne de 17,1 heures de cours, ce sont 44,6 heures de travail hebdomadaire qui sont déclarées, non comprises les activités trimestrielles régulières. A la question abordant un travail hebdomadaire ne dépassant pas 35 heures, la moyenne des réponses donne un service devant élèves de 14,5 heures.

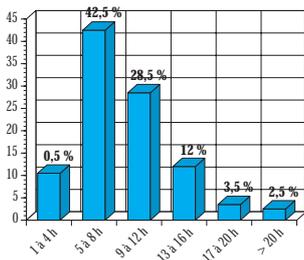
Mais les réponses témoignent d'une méconnaissance complète des autres disciplines. La plupart des collègues pensent que la discipline qu'ils en-

seignent demande plus de travail, de quelque ordre qu'il soit, que la discipline du voisin. Les accusations fusent en ordre dispersé mais fournies. Ces réflexions se cantonnent habituellement dans le non-dit et apparaissent ici, à la lecture de l'enquête, de façon parfois récurrente.

Par ailleurs, nombreuses sont les propositions qui répondent à la demande d'allègement du travail non visible : inclure dans le service les ateliers de pratique artistique, la plupart des activités péri-éducatives, l'orientation et les activités de professeur principal, les contacts avec les entreprises, les visites de stage, les rencontres avec les parents, « tout ce que nous faisons avec nos élèves »... Ces réponses sont de différents ordres et témoignent de leur personnalisation. Si 11,9 % sont contre, 57,7 % sont pour, chacun souhaitant intégrer ce qui est son activité spécifique.

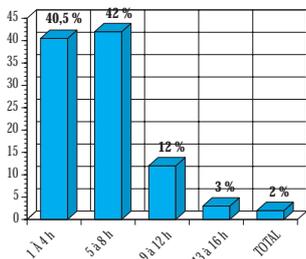
Ainsi, les répondants affirment clairement que le temps de travail des enseignants déborde très largement et de façon très diversifiée celui qui est passé dans la classe avec les seuls élèves. C'est donc l'ensemble : travail visible et codifié, travail invisible, non codifié (et qui ne doit pas l'être) qui doit être pris en compte pour mesurer le temps de travail réel des enseignants.

### Conseils de classe, de profs, d'enseignement



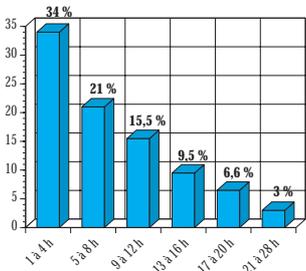
Moyenne trimestrielle : 9,2 h.

### Bulletins



Moyenne trimestrielle : 6 h.

### Autres activités



Moyenne trimestrielle : 11,9 h.  
37 activités citées, dont : sorties, voyages, atelier théâtre, chorale, visites d'entreprises, suivi de stagiaires...



© DANIEL MAUNOURY

*Les professeurs de second degré sont aujourd'hui bien au-delà des 35 heures de travail hebdomadaire.*

# Préoccupations essentielles : les effectifs, la charge de travail



*654 personnes ont répondu à l'enquête. Il ne s'agit nullement d'un échantillon scientifiquement ou quantitativement représentatif. (On a cependant pu constater que le dépouillement complet n'a que très peu modifié [moins de 1 %] les résultats issus des 300 premiers questionnaires.) Les réponses aux questions fermées de l'ensemble des 654 enquêtes ont été dépouillées. Seules les réponses aux questions ouvertes de 300 enquêtes prises au hasard l'ont été, du fait de la lourdeur du travail et de la forte récurrence des réponses. L'ensemble de ces résultats peut être considéré comme un bon indicateur des tendances du milieu, et c'est ainsi qu'il faut les entendre.*

## Question : quelles demandes vous paraissent prioritaires ?

Tableau n° 1

	Total tous établissements	Priorité 1	Priorité 2	Total Z.e.p.	Priorité 1	Priorité 2
Diminuer l'effectif des classes	70 %	46 %	24 %	80 %	62 %	18 %
Multiplier groupes et dédoublements	39 %	17 %	23 %	10 %	6 %	4 %
Réduire les maxima de service	39 %	27 %	12 %	51 %	21 %	30 %
Obtenir 2 heures de concertation	15 %	6 %	9 %	11 %	1 %	10 %
Supprimer les heures supplémentaires imposables	11 %	3 %	8 %	-	-	-
Transformer les heures supplémentaires	-	-	-	27 %	9 %	18 %

**A**une écrasante majorité (79,5 %), les enseignants veulent que l'on établisse une priorité dans les revendications du S.n.e.s. (voir tableau n° 1) : réduction des effectifs et multiplication des dédoublements ; cet ordre

est différent en Z.e.p. : la réduction des maxima de service intervient en 2<sup>e</sup> position.

C'est l'allègement de la charge de travail qui est demandé, plus que la seule réduction du nombre d'heures de cours. Les effectifs par

classe sont considérés comme le facteur essentiel de la charge de travail aujourd'hui. Sans doute le fait que la question des effectifs apparaît en première position tient-elle au fait que travailler avec des groupes moins nombreux permet

à la fois de réduire la charge de travail dans toutes les situations d'enseignement et donc la pénibilité du métier, mais également de mieux faire travailler les élèves, donc d'être plus efficace auprès de chacun d'eux.

Le fait qu'en Z.e.p. la réduction des maxima de service est davantage exigée, peut être dû à la plus grande fatigue nerveuse que représentent certaines heures de cours ; leur diminution représente dès lors une nécessité pour réduire la forte pénibilité du métier.

Le poids de la charge de travail est sous-jacent tout au long des réponses (questions 4, 5, 15...) et confirmé par l'enquête sur la mesure de la charge de travail réelle.

## Question : quels paramètres nouveaux pourraient être pris en compte pour diversifier nos demandes d'allègement de la charge de travail ?

Tableau n° 2

	Oui	Non	Collèges (réponses positives)	Lycées (réponses positives)
Classes difficiles	145	9	46,1 %	49,6 %
Nombre de classes et de niveaux	134	11	40,7 %	50,4 %
Effectifs réels de chaque enseignant	129	9	34,6 %	52,0 %
Service sur deux établissements ou plus	124	16	43,0 %	40,8 %
Mise en œuvre de nouveaux programmes	84	13	23,8 %	33,6 %
Préparation de T.p. et ateliers en techno	45	5	10,7 %	18,4 %
Relations avec le milieu professionnel	43	7	13,8 %	14,4 %

**C**ependant, la charge de travail doit aussi prendre en compte des facteurs multiples dont certains sont assez récents. Les réponses à la question ouverte 4 (voir tableau n° 2) l'expriment clairement : alléger la charge de travail nécessite de tenir compte non seulement du nombre de classes et de niveaux et des effectifs par enseignant, mais aussi – et prioritaire-

ment – du fait de travailler dans des classes ressenties comme difficiles (même s'il reste à déterminer ce qu'est une classe difficile), et des nouvelles conditions d'exercice du métier – le service à cheval sur deux établissements par exemple. Des différences collège/lycée apparaissent dans l'ordre de priorité. On a là l'ensemble des éléments qui déterminent la pénibilité du métier.

# Temps de travail et évolution des services



© DANIEL MAUNOURY

L'organisation des services posée ou induite par plusieurs questions est le second thème récurrent.

- Dans leur grande majorité (62,3 %), les répondants sont pour la suppression des deux heures sup-

plémentaires imposables. Les questions n'incitaient pas à faire le lien avec une revalorisation salariale ; la question est pourtant sous-jacente.

- 47,8 % des répondants sont opposés à la différenciation des maxi-

ma de service collège/lycée : 52 % des répondants de collège contre 44 % des répondants de lycée. Mais le taux d'indécis est de 29 % (essentiellement des professeurs de lycée). Plus d'un tiers des professeurs de lycée souhaiteraient une différenciation ; ils justifient très souvent cette position par la lourdeur des corrections de copies. Ceux qui sont pour le *statu quo* rétorquent que la dépense nerveuse en collège nécessite un temps important de récupération. (Remarque : face à la demande du S.n.e.s. de généraliser l'heure de première chaire au lycée, la Cour des Comptes a émis un avis défavorable sur cette pratique [*Le Monde* du 7.1.99]).

- Trois questions portaient sur une nouvelle organisation des services (voir tableau n° 3). On peut tirer quelques enseignements de la comparaison des réponses :

- la proposition du S.n.e.s. recueille le plus d'avis favorables ;

- la proposition ministérielle recueille le plus d'avis défavorables et le moins d'hésitants ; parmi ceux qui acceptent et ont répondu à la question ouverte (si oui, à quelles conditions précises ? si non, pourquoi ? 300 questionnaires dépouillés), seule une faible minorité semble le faire sans aucune condition ; la majorité accepte à condition que les heures au-delà de 15 incluent la concertation, ou que l'aide soit directement liée aux cours, ce

qui rejoint la proposition du S.n.e.s. ;

- la troisième proposition, intermédiaire, recueille logiquement le plus d'hésitants et le plus d'avis partagés. Ainsi l'idée d'une nouvelle organisation des services semble être acquise par une majorité, avec des nuances collège/lycée, certifiés/agrégés. Cependant, un débat a lieu sur la forme de cette organisation, le contenu des activités et les conditions de sa mise en œuvre.

## La forme de l'organisation

Seule une très faible minorité semble prête à accepter sans condition une augmentation des maxima de service pour assurer une aide individualisée aux élèves.

Pour la grande majorité, les maxima de service doivent être maintenus en l'état, mais inclure d'autres activités que les cours : la concertation et le travail collectif semblent faire l'objet d'une demande forte (question 10). Par contre, si l'idée d'inclure de l'aide aux élèves dans les services ne trouve pas d'opposition catégorique, elle n'entraîne pas non plus une forte adhésion et exige d'inclure un temps de concertation dans le service (question 12). Sans doute les pratiques de collège et les difficultés pour faire réussir certains élèves suscitent si ce n'est un désir, du moins des interrogations chez un certain nombre de collègues, quant à la nécessité de trouver d'autres formes de travail avec les élèves pour les aider. En définitive, la question liée à l'organisation du temps de service, en présence des élèves mais hors cours, comme l'aide individualisée est bien celle du contenu effectif de celui-ci : quelle serait son efficacité ? que devient le métier d'enseignant ? comment travailler sans contenus précis, en quasi cours particuliers ?

## Quelle activité d'enseignement ?

La question des programmes et contenus d'enseignement, de la pédagogie et des objectifs de l'enseignement est donc sous-jacente, liée à celle des missions des enseignants.

## Quels services ?

Tableau n° 3

	Ensemble	Collèges	Lycées	Certifiés	Agrégés
Question 10 : Peut-on formuler la demande d'une diminution générale du nombre maximum d'heures de cours auxquelles s'ajouterait un forfait pour concertation, travail collectif, soit 18 -2 heures pour les certifiés et 15 -1 heure pour les agrégés ?	oui 62,5 % non 18,6 % indécis 18,7 %	69,2 % 13,8 %	57,6 % 20,0 %	68,1 % 14,2 %	50,0 % 27,5 %
Question 11 : Le ministre a parlé d'un service des enseignants de 15 heures de cours + 3 ou 5 heures de présence obligatoire dans l'établissement en présence d'élèves, pour aider ceux qui en ont besoin. Mais la concertation ne serait pas prise en compte. Êtes-vous d'accord avec cette idée ?	oui 29,8 % non 56,1 % indécis 13,9 %	30,7 % 54,6 %	32,8 % 53,6 %	30,6 % 54,5 %	32,5 % 55,0 %
Question 12 : Accepteriez-vous, avec le même contenu un service de 16 + 2 ?	oui 37,6 % non 34,2 % indécis 28,0 %	40,7 % 41,5 %	34,4 % 37,6 %	40,3 % 38,0 %	20,0 % 42,5 %